



Probleme suite a un achat de vehicule d'occasion aidez moi svp

Par **djamel16**, le **06/10/2012** à **17:06**

Bonjour,

j'ai acheter un vehicule le 12/09/2012 dans un garage donc il y a a peine 1 mois et la voiture a deja des problemes: le voyant batterie reste allumer puis apres les voyants, abs, airbag ,puis la direction se bloque j'ai contacter le garage vendeur pour leur expliquer le probleme mais ils se disent ne pas etre responsable donc je me dois de me referer a mon contrat de garantie de 3 mois qui stipule rien de tous ca je sais plus quoi faire le garage ne veut rien savoir moi je me retrouve sans vehicule qui est responsable sachant que j'ai effectuer a peine 1000km et que j'ai plus de voiture!!!

Par **trichat**, le **06/10/2012** à **18:24**

Bonjour,

Le garagiste est un professionnel et à ce titre, il doit garantir le véhicule que vous lui avez acheté contre les vices cachés.

Il faut lui adresser une lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

- en lui indiquant tous les défauts et dysfonctionnements que vous constatez depuis votre achat, alors que vous n'avez roulé que 1000 km,
- en le sommant de procéder à toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement de votre véhicule à sa charge,
- ou de faire procéder à une expertise contradictoire de ce véhicule (si possible par un expert

judiciaire).

Parallèlement, je vous conseille d'adresser à la direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes un courrier explicatif accompagné de la photocopie de la lettre avec AR.

Coordonnées :

DDPP du VAL-D'OISE
Immeuble le MODEM
16 rue Traversière
95035 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél. : 01 34 25 45 00
fax : 01 30 73 01 04
mél : ddpp@val-doise.gouv.fr

Permanence consommateur
Mardi et jeudi : 9h-12h

Conservez copies de tous ces courriers.

Cordialement.